



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu

Séance du  
jeudi 24 février 2022  
à 20h30

Le vingt-quatre février deux-mille-vingt-deux, salle Galilée pour cause crise sanitaire Covid 19, à 20 heures et 30 minutes, s'est réuni le Conseil municipal de la commune sous la présidence de Franck POQUIN, son maire.

### Étaient présents :

Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ ;

Représentés ayant donné pouvoir : Lætitia HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

Absents : Béatrice VALIN, Mikaël BOISSEAU ;

Secrétaire de séance : Emmanuel BOUTILLIER

## DOSSIERS

### **FINANCES - COMPTE DE GESTION 2021**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude Besson Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Le compte de gestion 2021 de la Trésorerie est conforme au compte administratif de la commune. Une synthèse est présentée sous la forme des résultats de l'exercice 2021.

Il est ainsi proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Monsieur Serge Médina précise que les élus de la liste minoritaire s'astreindront compte tenu du fait qu'ils viennent d'arriver au Conseil municipal et qu'ils n'ont pas participé aux travaux préparatoires.

**Vote à la majorité** - 2 abstentions : Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ

### **FINANCES- COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Conformément à l'article L. 2121.14 du CGCT qui dispose : "Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

*Monsieur Roland MARION entre dans la salle.*

<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	3 398 726,80€
	<b>Recettes</b>	5 062 338,87€
	<b>Solde fonctionnement</b>	1 663 612,07€
<b> INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	1 263 725,67€
	<b>Recettes</b>	2 179 637,04€
	<b>Solde investissement</b>	915 911,37€
<b>DÉPENSES TOTALES</b>		<b>4 662 452,47 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>7 241 975,91 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>		<b>2 579 523,44 €</b>

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

*Vote à la majorité - 2 abstentions : Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ*

### **FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR LE BUDGET 2022**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Considérant les résultats du compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>RÉSULTAT</b>	<b>VILLE</b>
Solde de la section de fonctionnement	1 663 612,07 €
<b>Ligne 001 - Solde de la section d'investissement</b>	<b>915 911,37 €</b>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>267 431,73 €</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>91 530,11 €</i>
Capacité (+) Besoin (-) de financement	740 009,75 €
<b>Affectation du résultat</b>	
<b>Art. 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Ligne 002 - Solde de fonctionnement reporté</b>	<b>1 163 612,07 €</b>

*Vote à la majorité - 2 abstentions : Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ*

### **FINANCES – FISCALITÉ – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

	<b>Taux 2022</b>
<b>Taxe Foncière sur le bâti</b>	<b>53,85%</b>
<b>Taxe Foncière sur le non bâti</b>	<b>45,40 %</b>

Il est précisé que l'augmentation du montant de l'impôt sera la conséquence de la seule appréciation des bases compte tenu de l'inflation.

*Vote à l'unanimité*

## FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines

Le document complet est annexé à la note de synthèse.

Les propositions globales sont les suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	4 771 732,07€
	<b>Recettes</b>	4 771 732,07€
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	3 332 605,47€
	<b>Recettes</b>	3 332 605,47€
	<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>8 104 337,54€</b>
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>8 104 337,54€</b>

Le budget proposé est construit avec des incertitudes quant à l'inflation et aux dotations de l'État. Par ailleurs, il est pris en compte l'augmentation charges de personnel liée au recrutement d'un policier municipal, d'animateurs pour le centre de loisir, d'un archiviste en CDD et la nouvelle prime de précarité dont le versement est effectué à partir de 2022. L'augmentation des charges de gestion et la baisse des charges financières fait que l'augmentation prévue des dépenses de la section de fonctionnement est de 4.7%.

2022 sera aussi l'année de la réalisation des projets en investissement qui ont fait l'objet d'études en 2021, notamment : La place de la Croisée, la réhabilitation de Linériis et l'aménagement du secteur Brossais Jardinets.

**Vote à la majorité** - 2 abstentions : Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur. Mickaël BILLOT Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la vie associative

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

<b>Cpte 6574 - SUBVENTIONS</b>	<b>BP 2022</b>
FC.LJLM (Foot)	<b>1 526 €</b>
Lamboisière-Martin Basket	<b>4 492 €</b>
Tennis club de l'Océane	<b>1 318 €</b>
TCL -Tennis Club Liniérois	<b>121 €</b>
Anjou Ouest Judo	<b>633 €</b>
VBSLB Volley- SLB	<b>300 €</b>
Asso Pétanque - St Jean /St Martin	<b>242 €</b>
Ass badminton SM	<b>72 €</b>

AEL - Amicale Education Loisirs	<b>1 000 €</b>
LAL- Loisirs Activités Linières	<b>1 000 €</b>
USEP Debussy (sport scolaire)	<b>273 €</b>
ASCSM Section musique	<b>1 900 €</b>
Ecole de musique SLL-SLP	<b>2 300 €</b>
Les Improsteurs Théâtre	<b>688 €</b>
Théâtre Mon Village	<b>525 €</b>
CLAP (INSEE Fiche ind N-1 pop. DGF)	<b>3 699 €</b>
ABCD	<b>4 266 €</b>
Club Photo 24x36	<b>100 €</b>
Comité des fêtes	<b>500 €</b>
Club de l'amitié	<b>200 €</b>
Donneurs de sang	<b>220 €</b>
AAPA (Petit Anjou)	<b>500 €</b>
Auréole GIC (club nature Junior)	<b>500 €</b>
AJC Asso Jardiniers de la Coudre	<b>300 €</b>
Les Nounous des bois	<b>100 €</b>
Ass Familles Rurales SLL (cinéma)	<b>200 €</b>
Familles rurales M et L	<b>700 €</b>
Un Cœur sans toit	<b>200 €</b>
Sté Jeanne D'ARC	<b>400 €</b>
ASAD 49	<b>150 €</b>

L'enveloppe budgétaire attribuée aux subventions aux associations passe de 27.061 € en 2021 à 30.125 € en 2022.

Une nouveauté cette année : Afin de pouvoir bénéficier du versement des subventions, les associations devront signer un contrat d'engagement républicain, par lequel elles s'engagent :

- A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ;
- A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Il est demandé aux conseillers municipaux de ne pas prendre part à la délibération s'ils font partie du conseil d'administration d'associations bénéficiaires de subvention. Amandine HUMEAU et Delphine BACHELÉ se déportent et ne prennent pas part au vote.

**Vote à la majorité** – 1 abstention : Serge MÉDINA

### **FINANCES – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Il est proposé de verser :

- l'indemnité de gardiennage de l'église de Saint-Léger-des-Bois à hauteur de 120 €, à Monsieur Pierre Étienne GRISLIN
- l'indemnité de gardiennage pour la chapelle de la Touche aux Ânes à hauteur de 120 € à Monsieur René GUEMAS.

**Vote à l'unanimité**

### **FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION FAFa**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

La commune a la possibilité de solliciter la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour les travaux suivants :

#### **Éclairage LED du stade de foot**

Montant prévisionnel des travaux : 129.349,27 € TTC

(Financement SIEMML : 32.337,31 €)

Il est proposé d'autoriser l'ensemble des démarches nécessaires à cette demande de subvention auprès de la FFF.

**Vote à l'unanimité**

### **FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR**

*Rapporteur : Monsieur. Mickaël BILLOT Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la vie associative*

La commune a la possibilité de solliciter l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation, pour les travaux suivants :

#### **Création d'un dispositif de vidéoprotection**

Montant prévisionnel des travaux : 100.000 € HT

Équipement de la police municipale : 800 € HT

(caméra piéton/GPB)

Il est proposé d'approuver ce projet et d'autoriser l'ensemble des démarches nécessaires à cette demande de subvention auprès de l'État.

**Vote à l'unanimité**

## **FINANCES –DEMANDE DE SUBVENTION BEE**

*Rapporteur : Monsieur. Mickaël BILLOT Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la vie associative*

La commune a la possibilité de solliciter le SIEML, dans le cadre du projet BEE (Bâtiment Efficacité Énergétique), pour les travaux suivants :

### **Rénovation thermique d'un bâtiment (future bibliothèque)**

Montant prévisionnel des travaux :	116.250 € HT
SIEML :	6.052 €

Il est proposé d'autoriser l'ensemble des démarches nécessaires à cette demande de subvention auprès du SIEML.

**Vote à l'unanimité**

## **URBANISME – CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT**

*Rapporteur : Monsieur Franck POQUIN, Maire*

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), afin de soutenir et relancer la production de logements neufs.

Le Gouvernement souhaite procéder par une contractualisation, et réorienter l'aide vers les territoires tendus, en ciblant les projets de construction économes en foncier. Un seuil national unique de densité de 0,8 est ainsi appliqué à toutes les communes éligibles.

L'intention de cette contractualisation est de relancer la production de logements, l'aide étant versée selon un objectif de nombre total de PC délivrés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022. L'objectif global est déterminé par la commune au moment de la signature du contrat.

L'atteinte de l'objectif global permet de déclencher le versement d'une aide de 1.500 € par logement répondant à deux critères :

- Le logement fait partie d'une opération de plus de 2 logements
- La densité du logement (surface de plancher / surface de terrain) est supérieure à 0,8.

Pour les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation, l'aide est complétée par un bonus de 500 € par logement.

Il convient d'autoriser la signature du contrat de relance du logement, ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable (ARCD) inscrite au Plan France Relance et de fixer un objectif prévisionnel total de 20 logements, dont 3 logements éligibles à l'ARCD. Cet objectif sera ajustable lors de la signature de la convention finale en mars 2022, selon les permis de construire délivrés, et les permis de construire prévisionnels ou en cours à cette date.

Les trois logements que Soliha prévoit d'aménager dans la maison des associations de Saint-Léger-des-Bois sont éligibles à cette subvention.

**Vote à la majorité** – 1 contre : Delphine BACHELÉ

## **COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

*Rapporteur : Monsieur Franck POQUIN, Maire*

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes membres d'Angers Loire Métropole et du conseil de communauté, il convient de désigner les membres de la commission locale des charges transférées (CLECT), dont la mise en place est prévue par l'article 1609 no-nies C du code général des impôts.

Cette commission est chargée de rendre un avis lors de chaque transfert de charges entre les communes membres et Angers Loire Métropole.

Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition. Elle est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

A l'instar de la composition qui avait été retenue dans le cadre du précédent mandat (cf. délibération du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole n° DEL-2014-79 du 12 mai 2014), il a été convenu de limiter le nombre de membres de la commission à un par commune et de faire en sorte que le représentant de la commune soit le maire de préférence.

Il convient donc de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de cette commission.

Il est rappelé que, suite à un transfert de compétence, ALM prend en charge les dépenses pour le des communes, notamment pour la compétence voirie. La commission établit une clé de répartition des montants transférés par commune, proportionnellement à son usage.

Il s'agit de confirmer que Monsieur le Maire siégera à cette instance.

**Vote à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE CONTRACTUEL (6 MOIS)**

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

Le service des archives départemental propose un appui à la commune afin de procéder à toilettage des archives communales. Ce travail donnera nécessairement lieu à un accroissement temporaire d'activité.

Cela passe par le recrutement d'un agent contractuel dont les missions seraient les suivantes :

- récolement et analyse de l'existant
- tri, classement et cotation des archives
- éliminations réglementaires
- rédaction d'un inventaire détaillé

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Il est ainsi proposé de créer ce poste :

Attaché territorial, niveau de rémunération IM 390, pour une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable pour une durée maximum de trois mois.

**Vote à l'unanimité**

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

**Vote à la majorité** - 2 abstentions : Serge MÉDINA, Delphine BACHELÉ

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

- Un marché de maîtrise d'œuvre est conclu avec la SARL CISA pour la réalisation d'une halle multi-activités. Le montant des honoraires s'élève à 12,5 % du montant des travaux, auxquels s'ajoute une prestation pour dépôt de permis de construire de 2.500 € HT qui sera réglée à Luc DAVEAU Architecte.

- Un marché est conclu avec la société SOCOTEC dans le cadre de la réalisation d'une bibliothèque municipale.

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
Missions de contrôle technique (L, LE, SEI, HAND)	2 800,00 €
Mission de coordination SPS	1 700,00 €
Attestation accessibilité handicapés	200,00 €
Vérification initiale des installations électriques	200,00 €
TOTAL	4 900,00 €

-Un marché est conclu avec la société SOCOTEC dans le cadre de la réalisation d'une bibliothèque municipale.

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
Repérage de l'amiante avant travaux	370,00 €

-Un marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour la rénovation d'un commerce en bibliothèque.

ATTRIBUTAIRES	HONORAIRES HT
STEPHANIE THOMASSON	24.952,00 €
AMBRES ENERGIE	6.360,00 €
EVEN STRUCTURES	1.850,00 €

## DIVERS / INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 mars 2022

La séance est levée à 21 h 50

Fait à Saint-Léger-de-Linières le 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Maire,  
Franck POQUIN



## VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

	Année 2021				Budget Primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
							Var./ N-1
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011 - Charges à caractère général	836 840,00	769 265,10	67 574,90	91	892 340,00		892340.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	389 900,00	385 437,20	4 462,80	98	419 400,00		419400.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	235 500,00	212 388,12	23 111,88	90	272 000,00		272000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	192 440,00	154 315,78	38 124,22	80	180 940,00		180940.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 000,00	17 124,00	1 876,00	90	20 000,00		20000.00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 591 300,00</b>	<b>1 587 345,28</b>	<b>3 954,72</b>	<b>99</b>	<b>1 693 000,00</b>		<b>1693000.00</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		2 258,02	-2 258,02	0	4 000,00		4000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 800,00	46 321,65	-1 521,65	103	51 000,00		51000.00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 546 500,00	1 538 765,61	7 734,39	99	1 638 000,00		1638000.00
014 - Atténuations de produits	131 994,00	131 994,00	0,00	100	132 185,00		132185.00
65 - Autres charges de gestion courante	451 715,00	437 387,83	14 327,17	96	451 825,00		451825.00
66 - Charges financières	54 000,00	50 200,91	3 799,09	92	44 000,00		44000.00
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	2 728,42	5 271,58	34	8 000,00		8000.00
022 - Dépenses imprévues	38 800,00		38 800,00	0	40 000,00		40000.00
Total dépenses réelles	3 112 649,00	2 978 921,54	133 727,46	95	3 261 350,00		3261350.00
Total dépenses d'ordre	1 377 494,07	419 805,26	957 688,81	30	1 510 382,07		1510382.07
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 490 143,07</b>	<b>3 398 726,80</b>	<b>1 091 416,27</b>	<b>75</b>	<b>4 771 732,07</b>		<b>4771732.07</b>

	Année 2021				Budget Primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
							Var./ N-1
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>							
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	363 278,00	418 463,10	-55 185,10	115	327 500,00		327500.00
73 - Impôts et taxes	2 212 000,00	2 292 902,24	-80 902,24	103	2 289 000,00		2289000.00
74 - Dotations, subventions et participations	763 700,00	833 902,53	-70 202,53	109	836 300,00		836300.00
75 - Autres produits de gestion courante	97 800,00	103 632,37	-5 832,37	105	102 820,00		102820.00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	323 824,15	-317 824,15	999	12 500,00		12500.00
013 - Atténuations de charges	53 609,00	77 864,45	-24 255,45	145	40 000,00		40000.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	983 756,07	983 756,07	0,00	100	1 163 612,07		1163612.07
Total recettes réelles	4 480 143,07	5 034 344,91	-554 201,84	112	4 771 732,07		4771732.07
Total recettes d'ordre	10 000,00	27 993,96	-17 993,96	279			
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 490 143,07</b>	<b>5 062 338,87</b>	<b>-572 195,80</b>	<b>112</b>	<b>4 771 732,07</b>		<b>4771732.07</b>

	Année 2021				Budget Primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
							Var./ N-1
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>							
Solde de fonctionnement		1 663 612,07	-1 663 612,07	0			

## VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

	Année 2021					Budget Primitif 2022				
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>										
16 - Emprunts et dettes assimilés	243 000,00	241 932,38	1 067,62	99	216 000,00		216 000,00	-11,1		
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>243 000,00</b>	<b>241 932,38</b>	<b>1 067,62</b>	<b>99</b>	<b>216 000,00</b>		<b>216 000,00</b>	<b>-11,1</b>		
10001 - Centre Bourg	405 200,00	82 694,85	322 505,15	20	385 000,00	68 280,00	453 280,00	11,9		
11 - op s/mandat voirie eu ep (cu) fct	101 610,57	86 416,54	15 194,03	85		671,56	671,56	-99,3		
12 - op sur mandat éclairage (cu) fct	403 851,76	402 938,04	913,72	99				-100,0		
200 - ACQUIS. MATERIEL MOBILIER	31 000,00	42 039,08	-11 039,08	135	33 500,00		33 500,00	8,1		
205 - SALLE GALILEE	8 200,00	8 112,05	87,95	98	24 000,00		24 000,00	192,7		
54 - TERRAIN DE SPORTS	47 108,00	27 108,00	20 000,00	57	104 378,00		104 378,00	121,6		
57 - BATIMENTS COMMUNAU	244 910,10	89 517,19	155 392,91	36	398 500,00	62 630,40	461 130,40	88,3		
60 - VOIRIE DIVERS	70 756,21	22 627,81	48 128,40	31	207 856,00	10 523,70	218 379,70	208,6		
61 - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE	97 697,91	63 835,45	33 862,46	65	56 000,00	34 687,68	90 687,68	-7,2		
74 - MAIRIE SLL	31 722,86	28 797,00	2 925,86	90	57 500,00	2 769,20	60 269,20	90,0		
75 - LINIERIS Salle des Sports	158 319,60	4 679,68	153 639,92	2	408 000,00	29 484,00	437 484,00	176,3		
79 - Hall pétanque	103 842,00	2 580,00	101 262,00	2	160 682,00	12 841,57	173 523,57	67,1		
80 - SALLE DE SPORTS SLB	37 882,00	39 278,32	-1 396,32	103	26 700,00	3 801,58	30 501,58	-19,5		
83 - VEHICULE SLL	25 000,00	26 884,80	-1 884,80	107	25 000,00		25 000,00	0,0		
84 - DIVERS SLL	6 300,00	1 230,00	5 070,00	19	20 000,00		20 000,00	217,5		
85 - AMENAGEMENTS EXTERIEURES SJL	2 500,00	5 359,80	-2 859,80	214	25 000,00		25 000,00	900,0		
86 - AMENAGEMENTS EXTERIEURES SLB	415 033,56	21 527,52	393 506,04	5	287 000,00	34 443,24	321 443,24	-22,6		
87 - TERRAIN SLL	30 000,00		30 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-66,7		
88 - ETUDES AMENAGEMENTS	1 081 362,67		1 081 362,67	0	557 957,74		557 957,74	-48,4		
89 - ECOLE CLAUDE DEBUSSY	40 821,60	38 173,20	2 648,40	93	62 100,00	1 628,80	63 728,80	56,1		
90 - Site de la GARE DU PETIT ANJOU						5 670,00	5 670,00	0,0		
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>3 343 118,84</b>	<b>993 799,33</b>	<b>2 349 319,51</b>	<b>29</b>	<b>2 849 173,74</b>	<b>267 431,73</b>	<b>3 116 605,47</b>	<b>-6,8</b>		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>10 000,00</b>	<b>27 993,96</b>	<b>-17 993,96</b>	<b>279</b>				<b>-100,0</b>		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 596 118,84</b>	<b>1 263 725,67</b>	<b>2 332 393,17</b>	<b>35</b>	<b>3 065 173,74</b>	<b>267 431,73</b>	<b>3 332 605,47</b>	<b>-7,3</b>		

	Année 2021					Budget Primitif 2022				
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>										
001 - Excédent d'investissement reporté	526 381,41	526 381,41	0,00	100	915 911,37		915 911,37	74,0		
024 - Produits des cessions d'immobilisations	302 000,00		302 000,00	0				-100,0		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	630 000,00	558 073,67	71 926,33	88	595 000,00		595 000,00	-5,6		
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000,00	1 703,20	-703,20	170	1 000,00		1 000,00	0,0		
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>1 459 381,41</b>	<b>1 086 158,28</b>	<b>373 223,13</b>	<b>74</b>	<b>1 511 911,37</b>		<b>1 511 911,37</b>	<b>3,6</b>		
10001 - Centre Bourg	35 909,51		35 909,51	0		35 909,51	35 909,51	0,0		
11 - op s/mandat voirie eu ep (cu) fct	103 047,00	33 860,57	69 186,43	32				-100,0		
12 - op sur mandat éclairage (cu) fct	362 246,00	320 999,90	41 246,10	88				-100,0		

